

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 29/08/2024 - B2024/012219 - 2002 B 80101 - 442 116 232 - ALC ALAIN LARNAC
CONCEPT

B 0122 15

/ COMPTA / FISCAL / JURIDIQUE / SOCIAL / CRÉDIT / DOMICILIATION SERVICES EN LIGNE

SARL A.L.C. MENUISERIES

02 RUE JEAN DELPUECH

30110 LES SALLES-DU-GARDON

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 avril 2023 au 31 mars 2024



VIAEXPERTS

EXPERTS EN PERFORMANCE



CABINET JEAN LOUIS BOUSQUET

24 rue René Rousseau

30100 ALES

Tél : 0466863333

Mail :

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Montpellier

BILAN - ACTIF

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

ACTIF

ACTIF	Valeurs au 31/03/24		% de l'actif	Valeurs au 31/03/23	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles				0,66	0,54
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)	3 000		3 000		3 000
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles				5,40	1,83
Terrains	8 000		8 000		8 000
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	15 448	15 193	255		255
Autres immobilisations corporelles	28 231	11 947	16 284		1 903
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)				0,57	0,46
Participations	1 500		1 500		1 500
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 071		1 071		1 071
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	57 250	27 140	30 110	6,62	15 729 2,83
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours				18,25	
Matières premières et autres appro	47 786		47 786		
En-cours de production (biens et services)	35 228		35 228		
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances				28,39	47,74
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	93 715		93 715		248 224
Autres créances (3)	34 830		34 830		16 761
Fournisseurs débiteurs	566		566		
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					1,08
Actions propres					
Autres titres					6 000
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	212 595		212 595	46,74	268 359 48,35
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	424 720		424 720	93,38	539 344 97,17
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	481 970	27 140	454 830	100	555 073 100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SARL A.L.C. MENUISERIES

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

PASSIF

	Valeurs au 31/03/24	% du passif	Valeurs au 31/03/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	8 000	1,76	8 000	1,44
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		30,77		14,19
Réserve légale	800		800	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	139 141		77 959	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 756	3,46	123 181	22,19
SITUATION NETTE	163 696	35,99	209 941	37,82
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	163 696	35,99	209 941	37,82
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 658	3,22	24 819	4,47
Emprunts et dettes financières diverses (3)	247	0,05	12 041	2,17
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	176 596	38,83	175 538	31,62
Dettes fiscales et sociales	50 376	11,08	90 073	16,23
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	49 255	10,83	42 660	7,69
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	291 133	64,01	345 132	62,18
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	454 830	100	555 073	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

4 343

286 790

14 658

330 474

SARL A.L.C. MENUISERIES

au capital de 8 000 euros
Siège social : 02 RUE JEAN DELPUECH
30110 LES SALLES-DU-GARDON

RCS : 44211623200020

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 11/07/2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le jeudi 11 juillet, à 14 h ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

MR CAUSSE SEBASTIEN, propriétaire de 200 parts sociales en pleine propriété Gérant.

SC CAUSSE SEBASTIEN, propriétaire de 600 parts sociales en pleine propriété .

Soit un total :800,00.....parts.

Sur les 800,00 parts composant le capital social.

SC CAUSSE SEBASTIEN préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société. le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/03/2024,
- la feuille de présence,

- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/03/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Dépenses non déductibles fiscalement
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/03/2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 15 755,69 Euro, de la manière suivante :

- A la réserve légale	€
- En report à nouveau	€
- Au compte "autres réserves"	15 755,69 €
- Dividendes	€
-	€
Total	15 755,69 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1.....	77,50 €
N-2.....	96,00 €
N-3.....	32,63 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'assemblée générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

MR CAUSSE SEBASTIEN

SC CAUSSE SEBASTIEN

